



OFFICE  
DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL

Montréal, le 3 octobre 2008

Maître Line Charest  
Directrice du Contentieux  
Affaires corporatives  
775, rue Gosford, 4e étage,  
Montréal (Québec) H2Y 3B9

Maître Charest,

Lors de sa réunion du 18 juin dernier, le comité exécutif mandatait l'Office de consultation publique de Montréal afin de tenir une consultation publique sur le projet de convention concernant la location de l'emplacement de l'antenne de diffusion de la Société Radio-Canada dans le parc du Mont-Royal (résolution CE08 1164).

L'Office aimerait obtenir un avis du Service du contentieux de la Ville sur la question suivante : les installations de Radio-Canada qui sont situées sur le terrain faisant l'objet de la location, sont-elles soumises à la réglementation d'urbanisme de la Ville, à celle de l'arrondissement Ville-Marie et aux dispositions municipales comme provinciales qui encadrent toute intervention à l'intérieur des limites de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal ?

Merci de l'éclairage que vous serez en mesure de nous fournir à cet égard.

Luc Doray  
Secrétaire général